

Le 24 septembre, nous vîmes une pancarte appendue dans la section des Frères : elle annonçait qu'un prix leur était décerné pour leur exposition scolaire. Des juges, autres que les nôtres, avaient donc passé par là ! Qui les avait appelés ? Qui les avait soufferts ? Qui les avait envoyés ? Les Frères ne jugèrent pas à propos de nous rien dire.

Nous prîmes le moyen le plus simple et le plus digne de nous renseigner. Nous nous adressâmes au Secrétariat, et le document officiel qui suit nous fut communiqué :

Exposition agricole, etc., de la Puissance.

Formule d'entrée.

Date, sept. 17, 1880.—*Signature*, Frère des Ecoles
Chrésiennes, *Résidence* Québec.

Classe 9, groupe 5, section 9.—Spécimen ornamental
Penmanship.

Classe 9, groupe 5, section 10.—Spécimen commer-
cial Penmanship.

Classe 9, groupe 5, section 8.—Illuminated design.

Diploma granted for schools exhibits.

Tout paraissait régulièrement fait. Au lieu de récri-
miner, d'accuser les Frères plutôt que le Comité permanent, un
jury plutôt qu'un autre, pour nous justifier auprès de notre
jury et des autres exposants, nous en vîmes à la résolution
suivante.

Institut des Frères des Écoles Chrésiennes.

—Les Frères des Écoles Chrésiennes avaient répondu à la de-
mande du Surintendant de l'Instruction publique et de la
Commission de l'Exposition scolaire, en acceptant la place
que la Commission leur avait assignée dans l'espace obtenu
pour son propre usage au Palais de l'Exposition. Ils avaient,
par là même, accepté l'examen et la décision du jury choisi
par cette Commission et ratifié par le Comité permanent de
l'Exposition de la Province de Québec. Mais comme la
Commission scolaire a acquis, le 24 septembre, la preuve
que les Frères, dès le 17 du même mois, s'étaient mis au
rang des exposants ordinaires en payant leur entrée au Co-
mité permanent de l'Exposition, elle déclare que par là ils
se sont soustraits à sa juridiction, et qu'en leur accordant
une récompense, il y aurait double emploi, puisque tous les
diplômes sont donnés par le Comité permanent de l'Exposi-
tion.